



Date de dépôt : 20 novembre 2024

Rapport du Conseil d'Etat **au Grand Conseil sur la pétition pour une fermeture partielle en** **semaine de la douane de Fossard et totale tous les week-ends**

En date du 1^{er} mars 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

L'augmentation constante de la circulation notamment transfrontalière devient insupportable apportant des nuisances dues au trafic de transit.

La qualité de vie de l'ensemble des habitants à proximité de la douane de Fossard est directement impactée par le bruit excessif de jour comme de nuit, les excès de vitesse, les accélérations intempestives, ainsi que par la pollution issue des véhicules motorisés, l'ensemble apportant des conséquences évidentes sur la santé et la qualité du sommeil des résidents.

La plupart de ce trafic de transit est issu des déplacements des pendulaires qui se rendent des régions de France voisine à Genève en début et en fin de journée.

C'est donc principalement entre 5h et 8h du matin puis entre 16h00 et 19h00 le soir que l'encombrement automobile atteint son paroxysme.

De plus, les voiries ne permettent plus l'absorption d'un tel trafic pendulaire.

Par la présente pétition, et pour la sécurité, la santé et la qualité de vie des habitants dans ce secteur, nous demandons aux autorités cantonales et communales de fermer la douane de Fossard du lundi au vendredi de 19h00 à 09h00 du matin ainsi qu'une fermeture totale tous les week-ends.

Ajoutons que les pétitionnaires ne sont pas précurseurs dans cette requête, car d'autres communes ont déjà décidé de fermer leur petite douane la nuit, motivant ainsi notre démarche.

*N. B. 43 signatures
M^{me} Antonella Perino-Gruson
Clos des Ecornaches 32
1226 Thônex*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La présente pétition demande la fermeture de la douane de Fossard, de 19h à 9h, du lundi au vendredi, ainsi qu'une fermeture totale tous les week-ends.

L'axe routier concerné, bien que secondaire du point de vue de la hiérarchie du réseau routier, se révèle important. Il constitue en effet le seul point de passage de la frontière entre Genève et l'agglomération annemassienne situé entre Veyrier (à plus de 3 km) et Moillesulaz, à l'exception du poste de douane de Thônex-Vallard.

En 2023, le trafic s'élevait à 5 700 véhicules par jour, du lundi au vendredi, et à 5 200 véhicules par jour le weekend. En 2018, ces chiffres étaient de 10 300 véhicules par jour du lundi au vendredi et de 7 200 véhicules par jour le weekend. Les diminutions observées à la douane de Fossard entre 2018 et 2023 sont donc respectivement de -44% et de -27%.

Concernant les nuisances sonores liées à la circulation routière, hormis le bâtiment abritant désormais un point de vente de bières artisanales au carrefour Thônex/Fossard, aucun édifice ne dépasse les seuils de bruit nocturne définis dans l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986 (OPB; RS 814.41), selon les données du système d'information du territoire à Genève (SITG).

Dans ce contexte, une fermeture nocturne, voire pendant les weekends, de la douane de Fossard entraînerait notamment un report de trafic sur la douane de Moillesullaz, et dans une moindre mesure sur celle de Thônex-Vallard, ce qui pourrait perturber le bon fonctionnement du tramway d'Annemasse.

Plus concrètement, les horaires de fermeture envisagés (19h – 9h) diffèrent des horaires habituels (20h – 7h). Il s'agirait de la seule douane fermée de nuit entre Veyrier et Mon Idée, ce qui peut interpeller aux abords d'une agglomération de plus de 100 000 habitants comme Annemasse. De plus, aucune douane du canton de Genève n'est fermée le weekend; seules quelques routes agricoles le sont.

Dans le cadre de la démarche « Mobilité pendulaire Chablais » réunissant les collectivités publiques chargées de la mobilité y compris les communes de part et d'autre de la frontière de Thônex à Hermance, dont les objectifs poursuivis sont la réduction des flux de transit à travers les petites douanes du Chablais et la diminution des nuisances associées, les analyses des mesures à mettre œuvre incluront également la douane de Fossard, sans toutefois envisager une fermeture telle que voulue par les pétitionnaires.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET